

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

**COMMUNE
DE
GUNDOLSHEIM**

68250

Téléphone : 03 89 49 61 59

Télécopie : 03 89 49 79 55

mairie.gundolsheim@wanadoo.fr



PROCES VERBAL

**Séance du Conseil municipal du
21 février 2020**

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUNDOLSHEIM SEANCE ORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 21 février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de Gundolsheim s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Didier VIOLETTE.

Présents :

Les Adjointes : DALLER Jean-Pierre et HUEBER Dominique (à partir du point 6)

Les Conseillers : ABT Stéphane, DUPRAT Sylvie, FISCHER Philippe, FLIELLER Jean-Luc, GROSS Isabelle, HORN Renée-Marthe, KATZ Frédéric, LOMBARD Danielle, MORELLE Colombe PAGNACCO Annabelle et VOINSON Michel

Ont donné procuration : BAUGENEZ Guy à FISCHER Philippe, HUEBER Dominique à DALLER Jean-Pierre (jusqu'au point 5)

Absent excusé : -

Assiste à la séance : MURÉ Jean-Claude, Secrétaire de Mairie

SONT INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

- Point 1 :** Désignation d'un secrétaire de séance
- Point 2 :** Etude du PV de la séance du 13 décembre 2019
- Point 3 :** Fixation des taux d'imposition 2020
- Point 4 :** Fixation des tarifs et subventions 2020
- Point 5 :** Approbation du compte administratif, du compte de gestion et affectation du résultat 2019
- Point 6 :** Approbation du budget primitif 2020
- Point 7 :** Recouvrement de frais d'électricité
- Point 8 :** Tirage au sort des jurés d'Assises
- Point 9 :** Organisation de l'opération géraniums
- Point 10 :** Dotation de l'arme de défense individuelle pour les brigades vertes
- Point 11 :** Mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif
- Point 12 :** Planning au bureau de vote lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2020
- Point 13 :** Comptes rendus divers
 - Affaire Huentz Jérôme
 - Aménagement d'une plate-forme à la caserne des sapeurs-pompiers
 - Saccage d'un espace vert
 - Construction sans autorisation à la Clé des Champs
 - Stationnement devant le restaurant la Clé des Champs
 - Aire de retournement à l'extrémité de la rue des Cerisiers

Monsieur le Maire salue les Conseillers présents à cette dernière réunion de la mandature et les remercie pour le travail effectué durant les 6 années écoulées.

POINT 1 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire propose, conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner M. Muré Jean-Claude, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil municipal désigne M. Muré Jean-Claude en qualité de secrétaire de séance du Conseil municipal.

POINT 2 : ETUDE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019 est approuvé et signé par tous les membres présents.

POINT 3 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil de maintenir les taux des taxes locales à leur valeur de 2019 et d'arrêter le produit attendu des contributions directes à la somme de 262 000 €

La répartition se ferait de la manière suivante :

IMPOTS LOCAUX	BASE 2020*	TAUX	MONTANT
Taxe d'habitation	901 000	17.79	160 287
Foncier bâti	617 200	9.80	60 485
Foncier non bâti	67 100	59.82	40 139
CFE (estimation)	NC	22.84	1 089
Total			262 000
Prélèvement GIR			- 54 155
Total pour la commune			206 756

***bases provisoires**

Après étude et discussion, le Conseil, à l'unanimité :

- Maintient les taux des 4 taxes locales à leur valeur de 2019 conformément au tableau ci-dessus

POINT 4 : FIXATION DES TARIFS ET SUBVENTIONS 2020

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs et subventions selon les tableaux ci-dessous :

TARIFS	2020
Concession au cimetière - le m ² sur 15 ans	20
Concession au cimetière - le m ² sur 30 ans	40
Concession au columbarium : case pour 15 ans	500
Concession au columbarium : case pour 30 ans	800
Droit d'épandage au jardin du souvenir avec plaque	250
Droit de place : cirque - ventes diverses - marché	15
Stère de bois en fonds de coupe	16

SUBVENTIONS ACCORDEES	2020
Crédits de fonctionnement des écoles (par élève)	42
Cadeau de Noël par élèves de l'école de Gundolsheim	14
Associations (Amicale Villageoise-Sapeurs-Pompiers-Football Club-Fabrique Eglise-UNC- Séniors)	300
Prévention Routière pour les écoles	50
FCG Jeunes licenciés sportifs	250
Groupement d'Action Social (personnel communal)	170
Union Départementale des sapeurs-pompiers	320
Société d'histoire de Rouffach	50
Voyages scolaires du Collège Jean Moulin uniquement (par élève et par jour)	15
Association régionale d'aide aux handicapés moteurs	200
Les Restos du cœur	200
Aides Alsace pour la lutte contre le sida	200
APALIB Aide aux Personnes Agées	200
Banque Alimentaire du Haut-Rhin	200

Après étude et discussion, le Conseil, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs et subventions conformément aux tableaux ci-dessus

POINT 5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RESULTAT 2019

M. le Maire quitte la salle de séance.

M. Daller Jean-Pierre, Adjoint au Maire, présente le Compte Administratif 2019 examiné en Commission des Finances et dont un exemplaire a été transmis à chaque conseiller. Ce compte présente le résultat suivant :

Budget principal

Budget Principal	Résultat de clôture exercice 2018	Affectation du résultat 2018	Résultat 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	46 006.11		-260 575.47	- 214 569.36
Fonctionnement	163 553.26		39 587.98	203 141.24
Total	209 559.37	0	-220 987.49	- 11 428.12

Budget annexe eau et assainissement

Budget Eau et assainissement	Résultat de clôture exercice 2018	Affectation du résultat 2018	Résultat 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	115 700.41		24 708.53	140 408.94
Fonctionnement	31 954.57	81 462.93*	16 217.99	129 635.49
Total	147 654.98	81 462.93	40 926.52	270 044.43

**excédent de l'ex Syndicat d'eau Merxheim/Gundolsheim*

Après étude et discussion, le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 et le résultat de clôture ci-dessus pour le budget principal et le budget annexe eau et assainissement. Il donne acte à M. le Maire et au secrétaire de mairie pour la bonne tenue des finances communales.

M. le Maire revient en séance.

Après s'être fait présenter tous les documents comptables de l'année 2019 et après avoir examiné le compte administratif, le Conseil déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier M. Bernard Vasselon, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part et l'approuve à l'unanimité. Ce compte présente, à la clôture de l'exercice 2019 :

- en budget principal :
 - déficit d'investissement de 214 569.36 €
 - excédent de fonctionnement de 203 141.24 €
- en budget annexe eau et assainissement
 - excédent d'investissement de 140 408.94 €
 - excédent de fonctionnement de 129 635.49 €

Chiffres identiques à ceux du compte administratif.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil procède ensuite, à l'unanimité, à l'affectation du résultat d'exploitation de 2019 :

- en budget principal : d'un montant de 203 141.24 € :
 - * capitalisé en section investissement compte 1068 : 134 569.36
 - * repris au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 68 571.88
- en budget annexe eau et assainissement : d'un montant de 129 635.49 € :
 - * repris en totalité au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Monsieur Hueber Dominique arrive en séance

POINT 6 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

M. le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2020 élaboré en commission des finances et dont une copie a été adressée à chaque conseiller avant la présente séance. Le budget est équilibré en recettes et en dépenses à :

- **Budget principal**

- Fonctionnement : 532 171.88 €
- Investissement : 538 909.36 €

Ces montants comportent notamment le détail suivant :

- En section de fonctionnement, un montant de 24 071.88 € est inscrit en dépenses imprévues (chapitre 022) et il n'y a pas de virement à la section d'investissement (chapitre 023). Un crédit de 11 000 € est inscrit en charges de personnel (chapitre 012) pour le versement d'une gratification de fin d'année équivalente au salaire brut de chaque agent.

- En section d'investissement ont été inscrits 220 000 € pour la place de l'église. Il sera nécessaire de faire un emprunt cette année pour équilibrer les comptes de la commune (environ 255 000 €)

- 1 emprunt est en cours actuellement, l'état de la dette indique un capital restant à rembourser de 195 263.35 €.

- **Budget annexe eau et assainissement**

- Fonctionnement : 207 635.49 €
- Investissement : 255 308.94 €

Après étude et discussion, les budgets primitifs 2020, principal et annexe eau et assainissement, sont approuvés à l'unanimité. Ils sont votés sur la base des chapitres sans opération.

POINT 7 : RECOUVREMENT DE FRAIS D'ELECTRICITE

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil décide, à l'unanimité, de recouvrer les frais d'électricité avancés par la Commune pour le compte des associations :

Football Club	Club house	1 623.00 €
Ass Gestion Salle des fêtes	Salle des fêtes	705.30 €
Fabrique d'église	Eglise	580.00 €

POINT 8 : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil procède au tirage au sort à partir de la liste électorale de six électeurs en vue de la constitution de la liste 2021 des jurés de la Cour d'Assises.

Sont tirés au sort : Daller Corinne, Cheminade Didier, Duprat Sylvie, Haegelin Gilles, Pisowicz Laurène et Naas Brigitte.

Un second tirage au sort avec les Communes de Westhalten et Osenbach désignera les 6 électeurs qui seront finalement proposés à M. le Président de la Cour d'Appel de Colmar. Lequel n'en retiendra en fin de compte que 2 pour dresser la liste définitive des jurés appelés à siéger en 2021.

POINT 9 : ORGANISATION DE L'OPERATION GERANIUMS

Le Conseil municipal décide de lancer l'opération groupée d'achat de géraniums avec les Serres du Florival à Raedersheim. Les tarifs sont identiques à ceux de l'année dernière pour les plants soit 1.60 € et 9.50 € le sac de terreau. La distribution des géraniums aura lieu jeudi 7 mai.

POINT 10 : DOTATION DE L'ARME DE DEFENSE INDIVIDUELLE POUR LA BRIGADE VERTE

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Président du Syndicat de gardes champêtres intercommunaux « Brigade Verte » souhaite doter les gardes d'une arme de défense individuelle, en raison des nombreuses situations dangereuses dans lesquels ils sont amenés à intervenir et, durant lesquelles, leur intégrité physique, voire leur vie ou celle de tiers, ne sont pas protégées : services d'ordre, contrôle de circulation, de groupes d'individus, recherche de véhicules ou d'individus suspects, contrôles inopinés et d'intervention sur des personnes potentiellement armées (chasseurs, braconniers, marginaux, cambrioleurs etc), interventions souvent de nuit, en forêt, en zones périurbaines ou rurales isolées. Les agents de la Brigade Verte interviennent avec, ou au même titre, que d'autres forces de police : gendarmerie, douanes, polices municipales, office de la chasse, tous armés. Ils disposent uniquement de gilets pare-balles, de bâton de défense, de menottes et de bombe lacrymogène, l'arme à feu serait nettement plus dissuasive.

Monsieur le Maire soumet la proposition de dotation d'une arme de défense individuelle au Conseil.

Après étude et discussion, le Conseil décide par 10 voix pour, 3 abstentions (Renée- Marthe Horn, Colombe Morelle et Stéphane Abt) et 2 voix contre (Frédéric Katz et Michel Voinson) d'émettre un avis favorable à la proposition de dotation de l'arme de défense individuelle pour les gardes de la Brigade Verte.

POINT 11 : MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire propose au Conseil de formaliser l'assistance technique qu'apporte le Département du Haut-Rhin au travers du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) pour le fonctionnement de la station d'épuration communale et des ouvrages d'assainissement. Cette convention d'une durée de 4 ans est payante à raison de 0,2 € par habitant soit environ 150€ par an.

Après étude et discussion, le Conseil, à l'unanimité, valide la mission d'assistance et autorise M. le Maire à la signer.

POINT 12 : PLANNING AU BUREAU DE VOTE LORS DES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil d'élaborer le planning des permanences au bureau de vote pour les élections municipales qui auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020.

15 mars 2020							
NOM - PRENOM	Absent	8/10	10/12	12/14	14/16	16/18	Dépouillement
ABT Stéphane				X			
BAUGENEZ Guy	X						
DALLER Jean-Pierre		X					X
DUPRAT Sylvie	X						
FISCHER Philippe			X				X
FLIELLER Jean-Luc						X	X
GROSS Isabelle		X					X
HORN Renée-Marthe	X						
HUEBER Dominique					X		
KATZ Frédéric				X			X
LOMBARD Danielle							X
MORELLE Colombe	X						
PAGNACCO Annabelle			X				X
VIOLETTE Didier					X		X
VOINSON Michel	X						

22 mars 2020							
NOM - PRENOM	Absent	8/10	10/12	12/14	14/16	16/18	Dépouillement
ABT Stéphane	X						
BAUGENEZ Guy	X						
DALLER Jean-Pierre		X					X
DUPRAT Sylvie	X						
FISCHER Philippe			X				X
FLIELLER Jean-Luc						X	X
GROSS Isabelle				X			X
HORN Renée-Marthe			X				
HUEBER Dominique		X					
KATZ Frédéric					X		X
LOMBARD Danielle				X			X
MORELLE Colombe	X						
PAGNACCO Annabelle						X	X
VIOLETTE Didier					X		X
VOINSON Michel	X						

Le planning sera complété avec les futurs candidats aux élections.

POINT 13 : COMPTES-RENDUS DIVERS

- Affaire Huentz Jérôme

La Commune avait mis en demeure M. Jérôme Huentz de respecter son permis de construire qui lui imposait des tuiles de couleur rouge à brun sur sa nouvelle construction rue des Cerisiers alors qu'il avait mis en place des tuiles noires.

M. Huentz avait attaqué cette mise en demeure au Tribunal Administratif de Strasbourg et la commune avait fait appel du 1^{er} jugement.

Par jugement de la Cour d'Appel de Nancy du 12 décembre dernier, toutes les demandes de M. Huentz ont été rejetées et il a été condamné à verser une somme de 1 500 € à la commune pour couvrir ses frais de justice.

- **Aménagement d'une plate-forme à la caserne des sapeurs-pompiers**

Les sapeurs-pompiers sollicitent la commune pour l'installation d'une mezzanine dans le hall d'entrée de la caserne afin de créer un espace détente pour la douzaine de jeunes récemment recrutés. Les travaux consistent à créer une plate-forme sur piliers en bois, indépendante de la structure du bâtiment, elle est estimée à environ 9 000€ TTC. Les jeunes seraient mis à contribution pour les travaux de peinture et de pose du revêtement de sol. Le Conseil donne son accord.

- **Saccage d'un espace vert**

Une dizaine de jeunes du village ont saccagé l'espace vert situé à l'entrée du lotissement des Noyers, des buissons ont été coupés et du matériel a été déposé dans le but de construire une cabane. Un courrier de sensibilisation sera adressé aux parents afin de faire respecter les espaces verts entretenus par le service technique communal.

- **Construction sans autorisation à la Clé des Champs**

Monsieur le Maire informe que le restaurant la clé des champs, dont M. Voinson Michel est propriétaire, a engagé des travaux de construction d'une chambre froide d'environ 15m² sans autorisation et sans respecter, à priori, le plan local d'urbanisme. La construction d'une hauteur d'environ 4m est située à moins d'un mètre de la limite séparative. Malgré plusieurs demandes d'arrêt des travaux, le chantier continue. Un procès-verbal vient d'être transmis au procureur de la république.

- **Stationnement devant le restaurant la Clé des Champs**

M. L'Adjoint Dominique Hueber propose d'interdire le stationnement devant le restaurant la Clé des Champs car, malgré le marquage au sol, les automobilistes se garent systématiquement sur le trottoir, obligeant ainsi les piétons, et notamment les enfants qui vont à l'école, à marcher au milieu de la chaussée.

- **Aire de retournement à l'extrémité de la rue des Cerisiers**

Il a été constaté que l'aire de retournement située à l'extrémité de la rue des Cerisiers dans le nouveau lotissement est régulièrement utilisée comme parking et que les véhicules, notamment le camion-poubelle, ont du mal à manœuvrer. Les propriétaires seront sensibilisés, tout comme celui du camion qui se gare régulièrement sur le parking du cimetière.

La séance est levée à 21h30